Andrésy (78) : après les pillages à Paris, neuf personnes dans une Clio, dont deux dans le coffre ; 18 mois ferme pour le conducteur

30/10/2026 à 11h27



Neuf personnes, dont deux dans le coffre, ont été interpellées à Andrésy dans la nuit du 18 au 19 octobre 2026. Leur Clio avait été contrôlée à 104 km/h à Carrières-sous-Poissy, au retour de Paris après des pillages de commerces.

Les policiers ont découvert des vêtements portant encore leurs étiquettes et antivols, ainsi que des cagoules, gants et marteaux. Les huit passagers mineurs ont été remis à leurs parents.

Jugé le 20 octobre à Versailles, le conducteur de 18 ans a nié avoir participé aux pillages, affirmant avoir ramené cinq jeunes sans moyen de transport. Titulaire d’un permis probatoire, il présentait une alcoolémie de 0,76 g/l.

Selon le récit d’audience de *78actu*, il a été condamné à 18 mois de prison avec maintien en détention. Son permis a été annulé et une amende de 700 euros prononcée. Il lui est également interdit de se rendre à Paris pendant deux ans et de

porter une arme pendant cinq ans.

78actu, 20 octobre 2026 ; Le Parisien, 20 octobre 2026.

(merci à Cavalier)